



BRENNILIS – CONSEIL MUNICIPAL « SESSION BUDGÉTAIRE »

13 MARS 2009

1. Le Conseil municipal s'est réuni le 13 mars 2009 sous la présidence du Maire. Étaient présents tous les conseillers municipaux à l'exception de Jérôme Cochenec, excusé (procuration à Anita Daniel). Carole Le Boulanger ayant dû quitter la séance avant la fin des travaux a donné verbalement procuration à Berc'hed Troadec en quittant la salle.
2. Assistaient également à la séance plusieurs membres non conseillers municipaux du Conseil d'administration du Centre communal d'Action sociale – CCAS – à savoir Marcel Buzit, Maryvonne Lemerrier, Honoré Marec, Madenn Roygnan, John Turner – étaient excusées Anna Marie Cadoudal et Liliane Jaouen.
3. L'ordre du jour du Conseil portait sur l'approbation des comptes administratifs et de gestion, le vote des budgets primitifs et celui des taux d'imposition de la compétence de la municipalité.
4. Anita Daniel a été désignée comme secrétaire de séance, avec l'aide de Sylvie Plassard, Secrétaire de Mairie. Le Conseil a élu Marcel Gérardin pour présider ses travaux lors de l'examen des comptes administratifs du Maire. M. Paul Lannuzel, comptable du trésor, conseiller de la municipalité, assistait à la séance.
5. Même si pour une commune de la taille de Brennilis aucun débat budgétaire préalable n'est obligatoire, la préparation chiffrée du budget communal a été inscrite à l'ordre du jour de chacune des séances du Conseil municipal depuis novembre 2008. Des états budgétaires prévisionnels ont été publiés dans la Gazette, et chaque Conseiller a eu l'occasion de se familiariser avec les propositions chiffrées et la situation financière de la Commune.
6. Le Conseil a adopté les comptes et budgets qui lui étaient soumis, par des votes variant entre 7 voix pour et l'unanimité des conseillers ayant droit de vote. Le Maire n'a pas participé au vote des comptes administratifs le concernant. Seuls les membres du Conseil d'administration du CCAS ont voté pour ce budget.
7. Le tableau ci-contre reprend les **grandes masses** de l'équilibre budgétaire proposé pour 2009, gestion par gestion.

GESTION	Budget 2008 000 €	Situation au 31 déc.08 000 €	Budget voté 2009 000 €	Écart 2008 2009 000 €
BUDGET COMMUNAL DE FONCTIONNEMENT	724	558	747	23
BUDGET COMMUNAL D'INVESTISSEMENT	1.692	473	1.099	- 593
CCAS	6	4	12	6
RÉGIE ASSAINISSEMENT FONCTIONNEMENT	71	67	85	14

RÉGIE ASSAINISSEMENT INVESTISSE MENT	330	287	319	- 11
RÉGIE DES EAUX FONCTIONNE MENT	49	47	42	- 7
RÉGIE DES EAUX INVESTISSE MENT	137	89	112	- 25

BESOINS DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT (EMPRUNT- €)			
	Budget 2008	Budget 2009	Ecart
Commune	530.454	294.137	- 236.317
Régie des eaux	100.843	69.325	- 31.518
Assainissement	275.435	272.736	- 2.699
Total	906.732	636.198	- 270.534

Le détail des comptes et budgets figure sous <http://www.brennilis.com/conseil/BP2009adopte.pdf> .

8. **CCAS** – Compte tenu d'un résultat de fonctionnement reporté de 2338 € et d'une subvention communale portée à 10.000 €, le budget total du CCAS pour 2009 s'élève en fonctionnement à 12.338 € répartis par tiers entre fêtes et cérémonies, secours d'urgence et autres secours. La progression des inscriptions budgétaires sur ces deux derniers postes vise à permettre une réaction rapide du CCAS aux demandes que les difficultés économiques et sociale frappant davantage de résidents de la commune pourraient générer – les montants antérieurs étant considérés comme trop faibles pour faire face à des demandes d'aide autres que très ponctuelles. Un budget d'investissement de 1774 € (inchangé) a également été voté. Le Maire a adressé ses chaleureux remerciements aux membres du Conseil d'administration du CCAS pour la qualité de leur travail tout au long de l'année. Le Comité s'est réuni à plusieurs reprises, et a notamment adopté pour la première fois un programme d'action à moyen terme dont il a commencé de décliner les modalités d'application. Lors des discussions du Conseil municipal, un conseiller a estimé excessives les dépenses du CCAS en matière de fêtes et cérémonies qu'il a qualifiées « d'opulentes » et a considéré inutile voir pernicieuse l'augmentation des ressources pour les secours qui risquaient selon lui de générer une culture d'assistantat parmi la population. Un autre conseiller a précisé que le budget consacré au repas destiné aux anciens et à leurs conjoints était trop élevé au vu des difficultés financières rencontrées par certains administrés et qu'il conviendrait de limiter les invitations et/ou de diminuer le prix des repas.
9. **Lotissement Ker Elez** – Le Conseil a décidé de solder cette gestion, qui a rempli son rôle – les terrains lotis ayant été viabilisés, vendus et construits. Un solde positif de 1061 € est reversé au budget principal.
10. **Eau** – Les dépenses de fonctionnement pour la régie municipale sont budgétées à 42.432 € contre 48.622 au budget 2008. Un montant de 7.000 € a été affecté pour couvrir le temps passé par les employés communaux au fonctionnement de la régie. Les amortissements des investissements ont été chiffrés à 9.832 €. Les recettes attendues de la redevance ont été fixées à 32.000 € contre 30.976 réalisés en 2008. L'équilibre budgétaire en fonctionnement est atteint par une subvention communale de 7.832 €, les résultats de fonctionnement positifs étant affectés en totalité au budget des

investissements. En investissements le solde d'exécution (actions antérieures déficitaires) est ainsi réduit de 86.000 à 67.000 €, et le besoin de financement (emprunt) sur la base de travaux sur le réseau d'un montant estimé de 40.000 € est réduit de 100.843 à 63.925 €.

11. **Assainissement** – Les dépenses de fonctionnement pour l'assainissement sont budgétées à hauteur de 84.668 € contre 71.450 € en 2008 (réalisation 56.628 €). Cette différence provient essentiellement de trois postes, à savoir le coût supplémentaire de traitement de certains rejets dû à l'accroissement d'activité des Salaisons de l'Arrée, l'augmentation des charges d'amortissement en raison d'équipement supplémentaires en station provenant également d'une augmentation des volumes traités, la montée en charge des dépenses afférentes au SPANC – Assainissement non collectif. Ces dépenses sont financées par des recettes provenant notamment d'une redevance en augmentation de 5.000 € (nouvelle convention avec les Salaisons de l'Arrée) et une forte subvention de la Commune (32.718 €). Le Conseil a relevé que cette situation n'était pas satisfaisante, et que, compte tenu du fait que tous les habitants n'avaient pas accès au réseau d'assainissement collectif, il n'était pas sain de faire peser une trop lourde partie du financement correspondant sur la totalité des contribuables. Il est donc considéré comme a priori nécessaire d'envisager d'augmenter en 2010 la redevance individuelle assainissement collectif, qui ne représente actuellement qu'une part infime des recettes. Pour ce qui est des investissements, les travaux de mise aux normes de la station doivent être poursuivis (66.000 €) et le report du solde d'exécution continue de croître (+ 16.000 € à 245.451). Un remboursement important de TVA sur investissements antérieurs (42.810 €) permet cependant de diminuer très légèrement le besoin de financement (emprunt) à 272.766 €.
12. Une somme totale de 218 € - **créances douteuses** d'un montant individuel ne justifiant pas l'engagement de poursuites – a été admis en non valeur pour les régies eau et assainissement.
13. **Commune – Fonctionnement** – Le budget de fonctionnement de la commune s'établit à 746.971 € contre 724.234 (+ 3.1%).

Intitulé	Budget 2008 €	Situation au 31 déc.08 €	Avant-proposition 2009 €	Écart 2008 2009 €
Consommables	68 500	56 307	64 000	-4 500
Prestations, services de tiers	2 000	1 676	2 000	0
Terrains et bâti	89 500	88 570	99 000	9 500
Assurances	11 000	10 092	11 000	0
Études et Recherches	500	234	1 000	500
Agenda 21			3 000	3 000
Documentation	1 300	827	1 800	500
Indemnités et Honoraires	6 600	6 436	6 661	61
Remboursements à intermédiaires (formation continue)			3 000	3 000
Fêtes, cérémonies, publications	6 900	7 193	10 000	3 100
Tro menez Are			14 000	14 000
Transports administratifs	25 000	20 176	25 000	0
Réceptions et Voyages	3 100	2 305	3 100	0
Communications	5 800	6 359	7 000	1 200
Frais bancaires	530	382	500	-30
Taxes et assimilé	4 700	4 161	4 700	0
Personnel	197 100	188 894	195 800	-1 300
Indemnités et avantages divers (formation)			6 800	6 800
Personnel intérimaire			7 400	7 400
Indemnités élus	18 600	16 564	19 000	400

Cotisations et Subventions	74 015	64 479	81 879	7 864
Intérêts	25 000	30 115	30 000	5 000
<i>Sous totaux</i>	540 145	504 770	596 640	56 495
Dépenses imprévues	2 039		1 090	-949
Virement section investissement	134 000		96 241	-37 759
Subvention aux budgets annexes	47 950	47 950	40 000	-7 950
Subventions exceptionnelles (antennes satellite)			3 000	3 000
Valeur comptable des immobilisations cédées		2 915		
Différences sur réalisations (positives)		2 779		
Dépréciation d'immobilisations			10 000	10 000
	724 134	558 414	746 971	22 837

Cette augmentation est imputable notamment à l'accroissement des frais d'entretien et réparation (notamment travaux école et autres bâtiments municipaux), aux dépenses liées à l'organisation du Tro Menez Are, à la montée en charge de l'emprunt contracté en 2007, à l'augmentation mécanique des frais de personnel, à la formation continue et à l'instauration de provisions pour dépréciation du petit équipement administratif. Les subventions aux budgets annexes cependant diminuent, et le ralentissement attendu des investissements justifie une diminution du transfert de crédits à cette rubrique. Pour ce qui est des recettes, l'équilibre est maintenu notamment par une augmentation du résultat reporté (+ 9900 € à 139.936), la reconnaissance par les budgets annexes de la valeur du travail fourni par les agents municipaux et une augmentation du volume des droits de mutation. Il n'est pas prévu d'augmentation des impôts locaux.

14. **Commune – Investissement** – L'achèvement progressif de l'aménagement du bourg explique que le programme d'investissements ait pu être diminué de près de 600.000 € à 1.098.617 €. Parmi les programmes nouveaux figurent l'achat d'un nouveau véhicule utilitaire (10.000 € plus reprise), celui d'une nouvelle photocopieuse (6.000 €) et la mise aux normes incendie de la zone industrielle (40.000 €) partiellement subventionnée (fonds de concours de 50% de la valeur hors taxe soit 16.270 €). Parmi les programmes déjà inscrits en 2008, la restauration de l'église demeure budgétée à hauteur de 540.000 € avec des subventions de l'ordre de 340.000 €. Le remboursement de l'emprunt antérieur représentera 46.000 €. Le fonds d'investissement capitalisé a été mis à contribution pour financer les travaux achevés en 2007 et facturés en 2008 – son montant diminue logiquement de quelque 30.000 €. La réalisation progressive du solde de fonctionnement est combinée du côté recettes avec la diminution des transferts de budgets moins nécessaires que lors des programmes précédents. Le besoin de financement par l'emprunt éventuel est également en forte diminution, à 294.137 € contre 530.454. Les conseillers municipaux de l'opposition présents ont estimé que la priorité en matière de dépenses communales devrait aller au maintien de réserves pour les investissements, et que ceci aurait dû s'effectuer par une réduction des dépenses de fonctionnement affectant notamment les nouveaux programmes. Ils ont donc exprimé lors du vote leur opposition au projet de budget.
15. **Taux d'imposition** – Le Conseil a décidé à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition en vigueur. La majorité a noté que des ajustements pourraient être nécessaires dans l'avenir, y compris si la mobilisation des différents emprunts se traduisait par une croissance des montants affectés à leur remboursement. Le Conseil a chaleureusement remercié M. Lannuzel pour la qualité et la clarté de son accompagnement budgétaire et financier.
16. **Divers** – Le Conseil a donné son accord pour accepter une parcelle de terrain privé tombant dans l'emprise des abords du lotissement Park Tost.

JVG, 15 mars 2009.